

Le printemps du patient : « Un petit geste pour les grands maux »

Santé

Posté par: Visiteur

Publié le : 20-04-2008 11:54:58

Une journée de sensibilisation et d'information sur les maladies graves et chroniques au Maroc a été organisée, jeudi à Casablanca, à l'initiative de l'association SOS Hépatites, en collaboration avec les associations de lutte contre les maladies rénales et la polyarthrite rhumatoïde.

Placée sous le thème "Un petit geste pour les grands maux", cette journée, baptisée "Printemps du Patient 2008" est organisée dans le but de donner espoir aux personnes atteintes de maladies graves et chroniques.

Au Maroc, ils sont plus de trois millions de personnes à souffrir de maladies chroniques. Arrivées à ce stade, ces maladies nécessitent la mise en route de traitements, certes très efficaces quand ils sont disponibles, mais qui grèvent lourdement les budgets des patients.

S'il est vrai que l'instauration de l'Assurance maladie obligatoire (AMO) a permis de couvrir une population exclue du système de prévoyance sociale, ce système le fait-il convenablement particulièrement pour le cas des maladies chroniques?

A priori oui. Puisque pour les maladies chroniques, une nette amélioration a été constatée au niveau de leur prise en charge. L'AMO a l'avantage d'élargir l'éventail des affections de longue durée couvertes de 31 à 41 maladies. S'agissant du remboursement des médicaments réservés aux pathologies lourdes, en revanche, la différence du taux de remboursement entre la CNOPS et la CNSS vient en tête de liste des lacunes qui entachent ce système.

En effet, si ce taux est de 100% pour le premier organisme et il n'est que de 70% pour le deuxième. Le malade doit déboursier 30% du prix du traitement de sa poche, ce qui constitue une grande barrière pour la plupart des affiliés de cet organisme d'accéder aux soins. Cette injustice humaine et sociale vient s'ajouter à l'ampleur des répercussions sociales, professionnelles et affectives des maladies chroniques sur la vie quotidienne des patients et de leur entourage.

De là, les dispositions prises dans ce cadre sont loin d'être adaptées à la réalité socio-économique du pays. Pour que l'adoption de la prise en charge des malades chroniques ait des retombées positives sur leur état de santé, la CNSS doit s'activer davantage afin de soulager les frais inhérents à ces pathologies lourdes et complexes.

En termes de perspectives, la CNSS a promis, en mars 2007, de s'aligner sur les meilleures pratiques des caisses de remboursement en matière de maladies coûteuses et de longue durée. Un an plus tard, la promesse de son directeur, Saïd Ahmodouch, est restée lettre morte. Les voix s'élèvent presque quotidiennement pour dénoncer cette injustice révoltante. Pourtant, aucune mesure n'est prise pour lever cette injustice humaine. Jusqu'à quand nos concitoyens malades continueront à prendre à leur charge les 30% restants ?

Outre les souffrances physiques et psychologiques qu'occasionnent les maladies chroniques, elles épuisent les réserves financières de la plupart des patients qui en sont atteints. Il s'agit là d'une évidence qu'on a pourtant besoin de rappeler sempiternellement. Conscient de cette barrière qui bride l'accès aux soins, le gouvernement et à sa tête le ministère de la santé dirigé par Madame Yasmina Badou, se montrent favorables à tout changement en mesure de rétablir la situation.

L'association « SOS Hépatites », l'association « Reins » pour la lutte contre les maladies rénales et l'association marocaine de lutte contre la polyarthrite rhumatoïde « AMP » ne peuvent être que satisfaites d'une telle initiative. Selon ces ONGs, le blocage manifesté par la CNSS sur ce sujet se trouve ainsi injustifié. De ce fait, Monsieur Saïd Ahmidouch doit se mobiliser dans ce sens afin de permettre aux malades une meilleure prise en charge.

Autre problématique liée aux maladies chroniques et non moins complexe que la précédente, réside dans la taxation des médicaments. L'engagement de l'Etat à résoudre les nombreux enjeux de secteur de la santé doit entre autres se manifester par une exonération des taxes et de TVA des médicaments afin d'alléger les souffrances des malades atteints de maladies chroniques, comme elle est de mise dans plusieurs pays. Il s'agit là d'une priorité vitale. Car ce ne sont que les malades qui paient de leur bien-être ces taxes, qui entravent et brident leur droit d'accéder à des soins.

Pour le collectif des associations initiatrices du « Printemps du patient », l'appel « un geste pour les grands maux » peut aussi se traduire par des mesures concrètes de la part des instances concernées afin d'assurer aux patients atteints de maladies chroniques une prise en charge totale des traitements des maladies chroniques, l'exonération des médicaments prescrits pour les pathologies chroniques et la mise en place d'un partenariat multidisciplinaire et intersectoriel pour l'amélioration du système de la santé au Maroc.

Menara